



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 15/02/2019  
Reçu en préfecture le 15/02/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_002-DE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-002 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 7 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCU, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Jean-Luc DARQUEST, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Armand REIS-FILIPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

-----  
Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET**  
**JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018**

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 28 janvier 2019**

**FINANCES ET FISCALITE**

**Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 7 février 2019**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

En date du 25 juin 2018, le Conseil municipal de Saint Germain du Puch sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 170 000 € pour le financement d'un dojo et d'une salle omnisports. Cette salle, structure innovante sur le territoire, présente un intérêt territorial certain. Elle sera implantée sur un terrain à proximité des équipements scolaires et publics déjà existants. Elle permettra de mieux répondre au développement de la pratique du judo et des arts martiaux sur l'ensemble du territoire. Sa réalisation est prévue fin 2019.

**Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint Germain du Puch.**

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2019-01-001 : Projet Social et Educatif : contrat de prestation de service avec l'association Imagin'Actions pour la lutte contre l'illettrisme**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le contrat de prestation et tout document afférent,
- régler le coût de la prestation de service de la manière suivante : sur présentation de la facture.

**JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

**B-2019-01-002 : Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'agglomération du Libournais pour le dispositif DestiNAction**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente. Le conventionnement sera valable 2 ans, à compter de 2019 soit jusqu'en 2020)

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

**B-2019-01-003 : Convention de services partagés avec la mairie de Saint Denis de Pile – Renouveau 2019**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide:

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2019, entre La Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

**B-2019-01-004 : Convention de services partagés avec la mairie de Guîtres – renouvellement 2019**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :  
- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2019, entre la Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.  
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

**B-2019-01-005 : Mise à disposition d'un animateur auprès de la Mairie de Vayres**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :  
- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints animation auprès de la commune de Vayres à raison de 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

**B-2019-01-006 : Mise à disposition d'un agent RH auprès du Comité des Oeuvres Sociales**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide :  
- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de la ville de Libourne à 60 %, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.  
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

**B-2019-01-007 : Mise à disposition partielle d'agents de la Direction Développement Économique entre La Cali et la Ville de Libourne**

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :  
- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents conformément aux tableaux ci-dessus.  
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des délibération du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 13 décembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson.